

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet photovoltaïque à Marsac

Date : 13/05/2022 16:51

Pour : pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations.

Bien cordialement

Eric DUPONT

— Pièces jointes : —

Projetcentrale photovoltaïque à Marsac.docx

30 octets

1. Un projet non nécessaire au plan énergétique

Il y a aujourd'hui en France environ 50 000 km² * de surfaces à valoriser (toitures et friches industrielles et hors friches agricoles). 1000 km² seulement sont nécessaires au photovoltaïque pour atteindre les objectifs énergétiques fixés pour 2050* ;

* tous chiffres selon étude CNRS (<http://solairepv.fr> , le solaire photovoltaïque en France, réalité, potentiel et défis).

Il n'y a donc aucun besoin d'artificialiser des terres supplémentaires et en particulier des friches agricoles;

2. La valorisation des friches agricoles passe par d'abord par la transition agricole

La seconde révolution agricole survenue dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a abouti à un modèle agricole aujourd'hui aux limites : fragilisation de la biodiversité, réchauffement climatique et défaut de résilience, circuits longs, emplois de pesticides... Une nouvelle transition agricole est donc nécessaire mais également au regard des concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire.

Ainsi, l'avenir des friches agricoles devrait être le fruit d'une analyse issue d'une démarche aboutie de transition agricole. Tel n'est pas le cas de l'étude d'impact proposée pour le projet photovoltaïque à Marsac. Sans vouloir qualifier d'alibi ou de faire-valoir le projet « ovins et abeilles » associé au projet photovoltaïque, ce projet associé est le fruit d'une analyse exclusivement énergétique et non agricole. De plus, l'agrivoltaïsme est un concept, éventuellement vertueux, encore loin d'avoir fait ses preuves. La bonne démarche serait un projet agricole conforme à la transition agricole puis ensuite de constater ou pas qu'un projet photovoltaïque est compatible.

Il manque donc a minima concernant la valorisation d'une friche agricole comme celle de Marsac une partie entière d'analyse correspondant au volet purement agricole.

3. Impact paysager et écologique

La vocation des campagnes comme à Marsac, outre la protection de la biodiversité, est la valorisation de ses paysages et de son agriculture. Le projet proposé, non nécessaire au plan énergétique et certes d'ampleur modeste, aura un impact paysager et écologique probablement limité mais sans certitude.

4. Intérêt du projet ?

Le seul intérêt du projet serait pour la commune de Marsac d'ordre fiscal. Or, le dossier d'impact ne fait pas apparaître les chiffres potentiels à cet égard. Il est donc difficile de juger l'intérêt économique du projet, mais on peut gager que la production électrique sera modeste et en conséquences les retombées économiques afférentes également.

5. Conclusion

Un projet non indispensable dont l'intérêt réel est difficile à évaluer avec une étude d'impact lacunaire par l'absence de chiffres sur les retombées économiques d'une part et d'une analyse de compatibilité avec l'avenir des friches agricoles dans notre Pays d'autre part.